

DECISION

fixant la composition de la commission d'audition pour le recrutement de travailleur handicapé par la voie contractuelle BOE- Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi – d'Adjoint Technique de Recherche et de Formation principal de 2^e classe, branche d'activité professionnelle G, emploi type Commis de cuisine et de restauration, organisé par le CROUS Clermont Auvergne

Le Directeur Général du CROUS Clermont Auvergne,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n°95-979 du 25 août 1995 modifié relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique pris pour l'application de l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatifs à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 25 mars 2025, autorisant au titre de l'année 2025, l'ouverture de recrutement sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation et fixant le nombre et la répartition des postes offerts à ces recrutements

DECIDE

Article 1^{er} : La commission d'audition pour le recrutement par voie contractuelle (BOE) d'un adjoint technique de recherche et de formation, BAP G, « Commis de cuisine et de restauration », organisé par le CROUS Clermont Auvergne, est composé ainsi qu'il suit :

Monsieur PHILIPPE Frédéric, Directeur de l'hébergement, CROUS Clermont Auvergne, Président.

Madame BLONDEAUX Odile, Attachée d'administration d'Etat, Correspondante handicap académique, Rectorat de Clermont-Ferrand

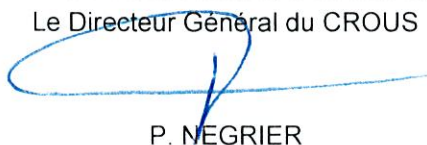
Madame FORGE Céline, DUG restaurant des Cézeaux, Crous Clermont Auvergne

Monsieur VOIGNIER Eric, Adjoint à la DRH, CROUS Clermont Auvergne

Article 2 : Le Directeur Général du CROUS Clermont Auvergne est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 26 mai 2025

Le Directeur Général du CROUS



P. NEGRIER